

A - TEXTES GENERAUX

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

Décret n° 2012 - 730 du 4 juillet 2012 portant ratification de la convention sur la création du

centre africain pour le développement des engrais

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 13 - 2012 du 4 juillet 2012 autorisant la ratification de la convention sur la création du centre africain pour le développement des engrais ;

Vu le décret n° 2011-558 du 17 août 2011 portant nomination de nouveaux ministres et fixant la composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011-737 du 12 décembre 2011 modifiant la composition du Gouvernement.

Décète :

Article premier : Est ratifiée la convention sur la création du centre africain pour le développement des engrais dont le texte est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 4 juillet 2012

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-N'GUESSO

Le ministre des affaires étrangères
et de la coopération,

Basile IKOUEBE

Le ministre de l'agriculture et de l'élevage,

Rigobert MABOUNDOU